

Numéro 82 - 9 décembre 2020

La Journée internationale des droits de l'homme
Le respect des droits humains,
point de départ de toute société digne
de se dire démocratique



- **Le droit de conscience est une question de société nouvelle**
- Pauline Easton -

31e anniversaire de la tuerie de Polytechnique

- **Fin à toute forme de violence contre les femmes!**
- Forum des Femmes -

Rétablissez le moratoire sur les expulsions!

- **Les défenseurs des demandeurs d'asile dénoncent la décision du gouvernement fédéral de reprendre les expulsions**
- Diane Johnston -
 - **Les justifications inhumaines du gouvernement pour reprendre les expulsions**
-

Le respect des droits humains, point de départ de toute société digne de se dire démocratique

Le Canada prétend être un modèle d'égalité et de respect des droits humains malgré ses violations de plus en plus flagrantes des droits des humains au pays et à l'échelle internationale. Non seulement ses pratiques font-elles du tort aux personnes directement touchées, mais elles portent atteinte à la conscience de la société dans son ensemble. Prenons par exemple le traitement des travailleurs pendant la pandémie, ou des personnes âgées dans les résidences de soins de longue durée qui sont considérées comme sacrificiables, des sans-abri dont les abris de fortune peuvent être détruits et les biens brûlés impunément dans des descentes policières comme cela s'est produit à Montréal cette semaine, après qu'une situation semblable ait été dénoncée à Vancouver cet été. Les pratiques du Canada montrent la noirceur d'âme des dirigeants qui excusent l'état actuel des choses et s'en dissocient en prétendant que tel ou tel problème ne relève pas de leur responsabilité. Les déclarations concernant l'approvisionnement de toutes les réserves des Premières Nations en eau potable et en logements salubres sont des promesses vides de sens et ne sont pas justiciables. Ces droits ne sont pas reconnus. Sur le plan international, l'application des régimes de sanctions impérialistes américains est un acte de guerre qui entraîne des conséquences humanitaires dévastatrices pour lesquelles le gouvernement n'assume aucune responsabilité.

L'offensive antisociale se poursuivant sans relâche, de nombreuses lois sont adoptées qui portent atteinte aux droits fondamentaux de l'être humain. Le gouvernement ne s'élève pas contre ces violations qu'il ne reconnaît même pas.

Au contraire, l'approche du gouvernement sur toutes les questions est de payer les riches. Toutes les victimes de cette politique sont vues comme moins qu'humaines. Tant qu'il en est ainsi, les grands discours sur les droits à l'égalité, les droits des minorités, les droits des autochtones, les droits des femmes, les droits de l'enfant ou des personnes âgées ou les droits de citoyenneté, le droit à la vie privée et tous les autres droits ne sont que des paroles en l'air. Aucune section du peuple ne peut être traitée de manière égale quand la discrimination en vertu de la réalité concrète de chacun est la règle.



Plus important encore, le droit de conscience, reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, est naturellement foulé aux pieds quand l'être humain n'est pas au centre des préoccupations du gouvernement. Au nom des droits, les élites dirigeantes au service d'intérêts privés étroits se livrent à toutes sortes d'activités criminelles : toutes sortes de balivernes sont dites sur l'« unité nationale », la liberté d'opinion politique, le droit des nations d'exercer leur souveraineté, la paix, la démocratie et les « droits de la personne » pour virer la vérité à l'envers. Cela fait partie de la crise de crédibilité et de légitimité dans laquelle sont embourbés les gouvernements dits démocratiques.

L'offensive antisociale néolibérale a conduit la société dans une direction opposée à ce qui est requis, à savoir une société qui reconnaît les droits humains de tous et toutes. Elle part du principe que seules les revendications de la petite élite financière ont une quelconque légitimité.

Sans s'attaquer à ce problème, la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme ne contribuera pas à la cause des êtres humains et encore moins à la réalisation de leurs droits.

Le droit de conscience est une question de société nouvelle

- Pauline Easton -

Aujourd'hui, dans l'ensemble, les Canadiens s'inquiètent de ce qui arrive aux sociétés partout dans le monde, y compris la leur. On leur donne le droit de faire, de dire et d'agir comme ils l'entendent tant que cela est sans conséquence sur le pouvoir qui est au-dessus d'eux. Ils peuvent acheter ce qu'ils veulent et ils peuvent voter pour qui ils veulent. La liberté est décrite tantôt comme un choix du consommateur, tantôt comme un choix politique. Personne n'est obligé d'obéir à personne, mais si vous faites quelque chose qui est contraire aux intérêts privés étroits dictés par la classe dominante, vous aurez affaire au « plein poids de la loi ».

En d'autres mots, une caractéristique frappante de la situation actuelle est que les gouvernements, qui n'ont aucun argument pour justifier les terribles choses qu'ils font, parlent des droits de la même façon : comme s'il s'agissait d'abstractions sans conséquences.

Comment peut-on avoir une vie de dignité dans un tel état de choses ?

Une bataille acharnée se mène entre ce qui est progressiste, positif et sain et ce qui est régressif, négatif et malsain. Et dans ces circonstances, les Canadiens doivent trouver comment s'orienter dans la vie. Ils vivent dans un monde où les classes existent et, par conséquent, il y a nécessairement un conflit entre les deux façons et les deux perspectives qui donnent lieu à des opinions contradictoires sur pratiquement tout.



De plus, dans notre société, l'anarchie règne dans différents domaines, notamment dans l'économie où, outre la politique consistant à payer les riches quoi qu'il arrive, tout est laissé au hasard. Cela comprend le soin et l'éducation des jeunes générations, le soin et la protection des personnes âgées et de ceux et celles qui ont besoin d'une aide sociale et la prise en charge de tous les autres aspects de la vie. Tout cela montre que les personnes en position de pouvoir ne peuvent pas justifier leurs positions par une logique solide et des faits tirés de la vie.

Par conséquent, c'est dans l'abstrait qu'elles trouvent les justifications pour ce qu'elles font. « Au Canada, tout individu peut faire ce qu'il veut », disent-elles. Comme si c'était le seul et dernier mot sur le sujet, comme si cela pouvait se substituer à une discussion de fond sur ce qui constitue une démocratie adaptée à son époque et sur la façon dont les droits sont définis.

Il n'y a rien qui soutienne cette affirmation. Il ne peut jamais y avoir de société où un individu peut faire ce qu'il veut parce que l'existence même de la société impose des limites à ses membres. Nous créons notre société, mais pas selon tous nos souhaits et désirs. Nous ne pouvons pas dire non plus que nous ne décidons de rien. Ainsi, l'idée que l'individu peut faire ce qu'il veut est soit une simple abstraction, un profond détachement par rapport à la vie, une opinion négative et malsaine, soit une impossibilité.

B. Paul, le rédacteur en chef du *Nouveau Magazine*, écrivait en octobre 1987, à une époque où la conscience de la société était basée sur la supplantation des arrangements de l'État-providence par

l'apparition du néolibéralisme, appelé néoconservatisme à l'époque[1] :



« Le droit de conscience, le droit d'avoir des opinions, de les prêcher et de les pratiquer, est un droit fondamental. Et ce droit n'est pas uniquement une idée, un exercice intellectuel. Prenez le cas de l'ouvrier conscient de ses conditions de vie qui préconise l'abolition du régime capitaliste. Pourquoi préconiserait-il une chose pareille ? Parce qu'il ne voit pas d'autre façon de défendre ses intérêts et d'assumer son avenir. Cet ouvrier gravite instinctivement vers le socialisme, alors que pour le capitaliste l'idée même de l'abolition du système capitaliste est un péché mortel. »

Il est écrit dans la loi que tous les futurs citoyens doivent prêter le serment d'allégeance aux institutions canadiennes, c'est-à-dire à la société qui est construite sur la base d'une économie qui paie les riches et qui est membre de l'alliance militaire impérialiste américaine agressive qu'est

l'OTAN. Cette disposition de la *Loi sur la citoyenneté* s'applique uniquement aux résidents permanents qui veulent obtenir la citoyenneté ; elle ne s'applique pas aux Canadiens de naissance.

Cependant, les Canadiens de naissance sont traités comme des êtres légitimes ou illégitimes selon qu'ils défendent ou non ce qu'on appelle les valeurs canadiennes telles que représentées par les institutions démocratiques dites libérales. Cela montre que le gouvernement veut préserver le système qui consiste à payer les riches et faire respecter le statu quo tout en prétendant qu'une personne peut croire ce qu'elle veut à condition de jurer allégeance à « notre mode de vie ». B. Paul écrit :

« La conscience est d'abord une affaire de science et de civilisation, de bien-être du peuple, de liberté et de progrès, d'avancement de la société. Il n'est donc pas surprenant que seules les personnes progressistes abordent la question de la conscience d'une manière sincère, franche et honnête. Il est généralement reconnu que la liberté est la reconnaissance de la nécessité. Notre conscience peut-elle être détachée de cette nécessité ? »

Sur la question des droits, en particuliers les droits humains, le gouvernement du Canada défend une position qui laisse clairement entendre que les droits sont effectivement une abstraction. Notre conscience de ce que constitue un droit doit être encadrée par les institutions démocratiques libérales anachroniques. Elle consiste à reprendre la version qui nous est donnée par ces institutions. Si nous n'acceptons pas ce diktat, nous sommes des extrémistes d'une espèce ou d'une autre et nous méritons l'exclusion, la diffamation et la mort civile. Bref, nous sommes criminalisés.

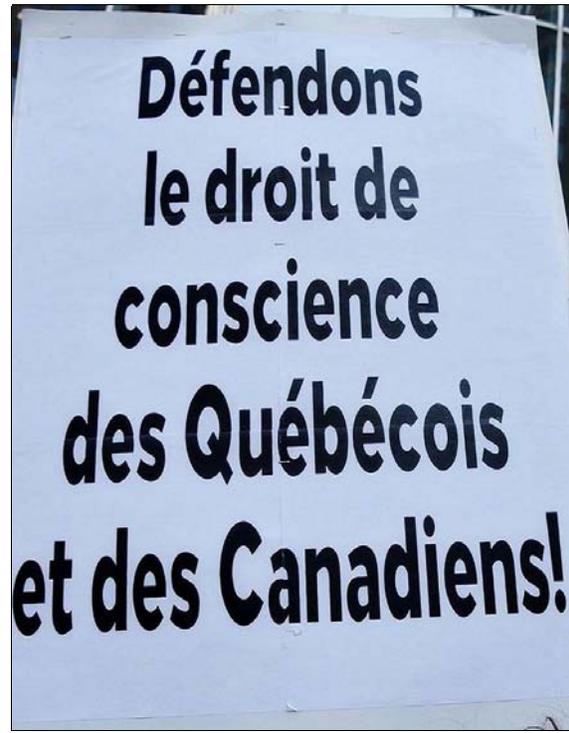
B. Paul soumet la considération suivante : « Ce qui est nécessaire aujourd'hui, c'est de créer une société nouvelle qui sera débarrassée des maux du capitalisme. Que dire de la conscience qui ne reconnaît pas cette réalité ? »

Autrement dit, non seulement les contradictions qui existent aujourd'hui sur la conscience, la conception du monde et la conduite de chacun sont-elles très vives, mais elles ont aussi un caractère urgent. Chacun doit se faire une opinion sur la direction que doit prendre la société et chacun doit prendre des mesures concrètes qui la mènent dans cette direction.

Cela s'applique aussi à la jeune génération. Les jeunes ressentent un besoin profond de décider de leur orientation. Cette préoccupation en pousse certains au nihilisme, au fatalisme et à des conséquences tragiques. Elle en pousse d'autres à adopter des positions révolutionnaires. Il en va de même pour les travailleurs, en particulier les jeunes travailleurs, d'un océan à l'autre. Tout cela montre l'importance de la conscience.

Alors que les gouvernements et les forces de l'establishment, y compris les médias, les universités, les groupes de réflexion et les porte-paroles de toutes sortes d'intérêts commerciaux et d'organisations sociales et caritatives, affirment que le droit de s'exprimer librement est protégé au Canada, la question plus importante ici est la négation du droit de conscience. Il n'est pas possible d'avoir le droit de conscience quand les ennemis de ce droit ont un tel pouvoir.

Personne ne peut accuser des gens comme Joe Biden, Justin Trudeau, Chrystia Freeland, Irwin Cotler et Jason Kenney d'être des hommes et des femmes de conscience. Non pas parce qu'ils sont politiquement réactionnaires, mais parce que leur conception même du monde actuel laisse la question de la conscience au Moyen-Âge. La question de la conscience ne peut jamais être réduite au droit de contre-révolution et de réaction.



« La conscience et la science, la conscience et le progrès, la conscience et la révolution sont des choses qui ont beaucoup en commun, écrit B. Paul. Il est impossible de concevoir l'un sans l'autre. [...] Ceux qui essaient de justifier des attitudes égoïstes et autodestructrices doivent le faire aux dépens de la conscience. Être sans conscience équivaut à rejeter délibérément les valeurs humaines et la civilisation, à favoriser un comportement aveugle et animal. »

B. Paul souligne qu'il y a une différence entre préjugé et conscience. « Puisque tous les individus sont un produit de la société, ils ont tendance à penser que leurs points de vue et leur conscience sont quelque chose de fini, de réglé d'avance. Mais la conscience exige une attitude tout à fait consciente et entièrement justifiée par la science, et entièrement dans l'intérêt de la liberté et du progrès. Nous ne sommes pas des hommes et des femmes de conscience du simple fait de ramasser spontanément des choses ici et là. Peu importe combien de fois on le répétera, ça ne passe pas. Nous sommes en faveur d'une conscience bien précise, celle conférée par les préoccupations et les besoins du peuple. Cette conscience n'est ni vague ni passagère. Elle puise sa force dans le progrès de l'humanité vers la création d'une société où tout ce qui est aveugle et rétrograde sera chose du passé. »

B. Paul résume cette pensée de façon succincte : « Le droit de conscience se rapporte en définitive à la création d'une société nouvelle. »

Note

1. « À propos de la conscience », B. Paul, *Le Nouveau Magazine hebdomadaire*, 14 octobre 1987



31e anniversaire de la tuerie de Polytechnique

Fin à toute forme de violence contre les femmes!

- Forum des Femmes -



Le 6 décembre 2020 marque le 31e anniversaire de la tuerie de l'École polytechnique à Montréal, un des événements les plus tragiques qui ait frappé la société québécoise et canadienne. Le 6 décembre 1989, un individu ouvrait le feu sur 28 personnes, tuant 14 femmes et blessant 10 femmes et 4 hommes, avant de se suicider. Au moins quatre personnes se sont suicidées à la suite de cet événement tragique.

C'est tout à l'honneur des femmes et de leurs organisations, en cette occasion, de réitérer leur demande pour l'élimination de toute forme de violence faite aux femmes et aux enfants de même que dans la société. Les 12 jours d'action contre la violence ont été lancés au Québec le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, de même que les 16 jours d'action à l'échelle internationale du 25 novembre au 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme. Dans les conditions de la pandémie, des rencontres virtuelles sur Facebook, des vigiles, des lancements de livres et d'autres activités se tiennent durant cette période pour se souvenir et examiner la bataille dans les conditions d'aujourd'hui.

Les femmes ne partent pas du point de vue intéressé des gouvernements qui clament être les champions des femmes et disent s'opposer à la violence contre elles du bout des lèvres, la présentant comme une affaire de comportement, pour mieux poursuivre leur programme néolibéral antisocial de destruction et de violence envers la société en toute impunité. Elles rejettent cette vision hypocrite qui permet le maintien des conditions qui contribuent à la violence contre les femmes. Les femmes et les forces progressistes mènent une lutte courageuse et inspirante pour exiger que le gouvernement assume sa responsabilité sociale envers les femmes. Il doit garantir leurs droits à la sécurité, à un logement, à la santé et l'éducation, y compris le soin des petits, avec toutes les ressources nécessaires, et contre toutes formes de violence. Les femmes et la société sont en droit d'exiger une société responsable. En tant que membres à part entière de la société et afin de pouvoir participer pleinement à tous les domaines de la vie, les femmes se battent pour les conditions de vie qu'elles méritent. C'est d'autant plus inspirant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 qui impose le confinement et l'isolement, et dans le contexte d'une dégénérescence politique, sociale, culturelle et économique au sein de la société.

L'organisation des 12 jours d'action au Québec a souligné : « Des mois de pandémie et des semaines de confinement au printemps 2020 ont fait ressortir des violences qu'on croyait révolues. D'autres se sont aggravées, intensifiées et transformées : des violences sexistes et sexuelles, mais aussi la violence de ne pas être vue ou entendue. Les impacts de ces violences systémiques se font

sentir chez toutes les femmes, notamment : chez les femmes autochtones, les travailleuses de la santé, chez les femmes de minorités nationales et immigrantes, chez les personnes LGBTQ+, chez les femmes en situation de handicap, chez les femmes confinées, incarcérées, sans statut, travailleuses du sexe, et chez les femmes en situation d'itinérance.

« Alors que les formes de violence se multiplient, les barrières d'accès aux services s'élèvent et nous ont montré à quel point aucun droit ou forme de protection ne peut être tenu pour acquis. Et les violences systémiques persistent de façon d'autant plus insidieuse qu'elles se développent en silence. »

Un problème de comportement, dit le gouvernement Trudeau



Le premier ministre Justin Trudeau et la ministre des Relations Couronne-Autochtones, Carolyn Bennett, ont pris la parole la première semaine de décembre pour débiter les pires absurdités et faire des déclarations hypocrites, tantôt à l'endroit des femmes autochtones, des femmes qui font partie des minorités nationales, dites racisées, tantôt à l'endroit des plus vulnérables. Plus ils nomment et catégorisent les femmes, plus ils les marginalisent et les déshumanisent. La ministre Bennett a ainsi invité les Canadiennes et Canadiens à agir si l'on est témoin de violence à l'endroit des femmes, à donner du temps et de l'argent aux organisations non

gouvernementales qui oeuvrent à mettre fin à la violence, en disant que les femmes racisées, LGBTQ, les femmes autochtones, etc. « ont besoin de nous et elles comptent pour nous ».

Dans son intervention, il y a le « nous » et le « elles » et le rôle du « nous » est d'aider, d'être conscients de la violence, d'élever la voix, de donner de l'argent et de se convertir en bénévoles. Comme si les femmes n'existaient pas en tant que collectif et que le gouvernement n'avait pas la responsabilité sociale de voir au bien-être de toutes et de tous.

Justin Trudeau, pour sa part, a réduit la violence à une affaire de comportement misogyne et dit que « les femmes et les filles partout dans le monde ne devraient pas avoir à craindre de réussir, d'être ambitieuses, que l'égalité homme-femme est non négociable maintenant et pour toujours ».

Le problème d'égalité n'est pas une abstraction comme le veut le premier ministre. La réalité est que ceux qui gouvernent ne sont pas les égaux des victimes de leurs gouvernements.

Le premier ministre a parlé de la violence en temps de pandémie : « Cela a été difficile pour tout le monde, alors imaginez combien ça l'a été encore plus pour ceux qui ne se sentent pas en sécurité chez eux, mais qui ne savent pas où aller. Il est incontestable que la violence fondée sur le sexe a été aggravée par la pandémie. C'est inacceptable. » Il a annoncé un sempiternel plan d'action national sur la violence basée sur le sexe : « Nous sommes prêts à faire ce travail difficile aux côtés des militants, des bénévoles et de tous ceux qui se battent en faveur du changement. » Mais il s'est assuré de garder le silence sur les conditions de travail violentes et intenable que subissent les femmes, y inclus les infirmières, les enseignantes, les éducatrices de garderie et toutes les femmes qui travaillent dans les services, pour ne nommer que celles-là, qui ne sont pas incluses dans son soi-disant plan national sur la violence basée sur le sexe.

Sans honte, il a parlé du lobby des armes d'assaut en disant « qu'il n'y a pas de place dans notre

pays pour des armes conçues pour tuer le plus grand nombre de personnes dans le plus court laps de temps. » Il le dit alors que son gouvernement participe activement à l'achat d'armements et de matériel de guerre de même qu'aux activités agressives et militaires de l'OTAN en tant que membre de cette organisation. Du 20 au 22 novembre dernier, à l'Halifax, le Canada a été l'hôte pour la douzième année consécutive du Forum d'Halifax sur la sécurité internationale chapeauté par l'OTAN et appuyé par les plus grands monopoles d'armements et d'autres intérêts privés qui exigent l'augmentation des dépenses militaires, l'intensification des préparatifs de guerre et le contrôle de tous les intérêts qui s'opposent aux leurs. Dans ce forum, il a été question de sophistiquer le recrutement de femmes dans l'armée comme chair à canon et dans des postes supposément dirigeants qui disposent de nos jeunes comme de la chair à canon. La politique étrangère du Canada est une politique proguerre empreinte d'ingérence, avec notamment des manigances contre le Venezuela à la veille de l'élection du 6 décembre, un appui au gouvernement répressif et corrompu d'Haïti et le refus de condamner la répression au Chili. Ce sont tous des « gestes ou des paroles » qui permettent les pires violences contre les femmes.

Les femmes à la tête de la lutte pour l'élimination de la violence contre elles et leurs enfants



6 décembre 2019 : commémoration à Montréal à l'occasion du 30e anniversaire de la tragédie de l'École polytechnique à la Place-du-6-décembre

L'expérience et la lutte des femmes sont à mille lieues du discours du gouvernement qui ne dupe plus même les plus naïfs. Elles élèvent la voix depuis longtemps dans leurs marches, prises de parole, manifestations, revendications et pétitions pour l'élimination de toutes les formes de violence. Elles demandent un changement dans la direction de l'économie, pour une direction

prosociale qui nécessite de nouveaux arrangements et le renouveau des institutions qui ne fonctionnent plus et bloquent l'avance de la société.

Les femmes se battent pour le pouvoir de décider afin d'humaniser la société. Il y a un processus qui bloque la discussion pour garder les femmes à la merci des gouvernements qui privent le peuple du pouvoir de décider pour mettre fin à toute forme de violence et sur toutes les questions qui les concernent. Les femmes ont besoin de nouveaux arrangements lorsqu'elles revendiquent des investissements massifs en santé, en éducation et dans les programmes sociaux, dans les organismes de défense des droits des femmes et les maisons d'hébergement de même qu'en demandant la fin de la violence permanente subie par les femmes, notamment les femmes autochtones dont les milliers de femmes disparues et assassinées.

En ce 31e anniversaire de la tuerie de Polytechnique, nous rendons hommage aux 14 jeunes femmes qui ont perdu la vie : Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau, Barbara Daigneault, Anne-Marie Edward, Maud Haviernick, Maryse Laganière, Maryse Leclair, Anne-Marie Lemay, Sonia Pelletier, Michèle Richard, Annie St-Arneault, Annie Turcotte et Barbara Klucznik-Widajewicz. Nous rendons hommage aux femmes autochtones tuées et assassinées et aux milliers de femmes et enfants victimes de violence sous toutes ces formes. Nous poursuivons la lutte pour l'élimination de cette violence !

(Photos : LML, A. Funduk)

Rétablissez le moratoire sur les expulsions!

Les défenseurs des demandeurs d'asile dénoncent la décision du gouvernement fédéral de reprendre les expulsions

- Diane Johnston -



Piquetage à Montréal pour demander un statut permanent pour tous, le 21 novembre 2020

Les défenseurs des demandeurs d'asile déboutés et des autres travailleurs sans statut condamnent la décision du gouvernement libéral de Justin Trudeau de reprendre l'expulsion de ceux qui travaillent pendant la pandémie de la COVID-19 dans le système de santé et dans les autres services essentiels pendant la pandémie de la COVID-19. L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a informé par courriel les avocats en droit de l'immigration que l'agence reprendrait les expulsions à compter du 30 novembre sur lesquelles il y avait un moratoire depuis le 17 mars.

Le programme spécial pancanadien très restreint, annoncé le 14 août par les gouvernements fédéral et québécois, qui doit « fournir une voie vers la résidence permanente pour les demandeurs d'asile », n'a pas encore été mis sur pied. Il ne couvrirait que les aides-infirmières et les préposés aux soins prodiguant des soins directs aux personnes infectées par la COVID-19, en autant que toutes les exigences du programme soient respectées. Même si le programme a été annoncé par les gouvernements fédéral et Legault en réponse à l'immense appréciation de ces travailleurs par le public, c'est le gouvernement Legault qui aura le dernier mot sur qui, au Québec, sera accepté dans le programme de résidence permanente.



Dans un récent courriel aux médias, un porte-parole du ministère de l'Immigration du Québec a informé que le programme devrait entrer en vigueur au cours de l'hiver et que les détails de son application au Québec seront annoncés « sous peu ».

Selon Frantz André, du Comité d'action des personnes sans statut (CAPSS), la décision n'a fait qu'exacerber la vulnérabilité des travailleurs essentiels surnommés « anges gardiens » par le premier ministre du Québec, François Legault. « Donc, nous commençons [les expulsions] trois semaines avant Noël, alors que le programme et les détails du programme spécial pour les préposés qui sont des demandeurs d'asile n'ont pas encore été annoncés, a-t-il déclaré en ajoutant, « j'appelle cela criminel. Ce n'est pas correct ! »

Frantz André a également indiqué que l'annonce de la reprise des renvois a laissé de nombreuses personnes craintives et incertaines quant à leur admissibilité au programme spécial. Il a ajouté que certains de ces travailleurs qui auraient pu être admissibles ont abandonné et décidé de quitter le Québec et que d'autres ont envisagé de se suicider.

Il dit que les ordres d'expulsion devraient être suspendus jusqu'à ce qu'il soit clair qui est admissible au programme. À son avis, tous les demandeurs d'asile dans le pays depuis le début de la pandémie méritent de rester. « Je pense qu'ils ont tous contribué, économiquement, à sauver des vies, et si le Canada est mieux c'est grâce à ces personnes », a-t-il dit, ajoutant que leur contribution a montré que loin d'être un fardeau pour le Canada, ils sont un cadeau.

Wilner Cayo, le président de Debout pour la dignité, a poursuivi dans la même veine, notant que l'incertitude fait que ceux qui continuent à travailler pour assurer leur survie sont aux prises avec une « énorme angoisse ».

Il a également souligné que le programme totalement hors d'atteinte ne résout pas la situation à laquelle font face d'autres travailleurs essentiels, y compris les gardiens de sécurité et le personnel de nettoyage dans les maisons de retraite, les chauffeurs de camion travaillant dans la production alimentaire, etc.

Le président de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI), Guillaume Cliche-Rivard, a déclaré que l'annonce par l'Agence des services frontaliers du Canada était une « très mauvaise nouvelle » et ne fera qu'ajouter à l'anxiété des demandeurs d'asile. « Cela veut dire que les gens qui étaient en attente et dans l'espoir de régulariser leur statut, certains avec le programme qui vise les anges gardiens, pourront être renvoyés avant, a-t-il dit. Ces personnes jouent un rôle important dans tous les secteurs de notre

société. Cela inclut les personnes comme les agents de sécurité qui veillent sur nos établissements de santé ou ceux qui nettoient nos CHSLD qui ne sont inclus dans aucun programme [de régularisation], mais qu'on ne peut pas se permettre de perdre. »



Selon lui, à quelques semaines des vacances des Fêtes et en plein milieu de cette deuxième vague de pandémie, le moment choisi pour reprendre les expulsions n'aurait pas pu être pire. « On est en pleine recrudescence avec 1400 cas par jour. Qu'on soit en mesure de laisser partir certaines personnes me semble complètement illogique, a-t-il souligné. Ce même gouvernement qui nous dit de ne pas sortir et d'éviter de prendre l'avion nous dit qu'il va renvoyer des gens dans leur pays en ce moment. »

Guillaume Cliche-Rivard fait également remarquer que l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), qui est sous la responsabilité de Sécurité publique Canada, ne

dispose d'aucune information précise sur une personne visée par l'expulsion, sur l'emploi qu'elle occupe par exemple. « L'Agence ne sait pas quel travail font ces personnes. Même si ces procédures étaient suspendues pour certaines personnes qui travaillent dans les services essentiels, rien n'empêche légalement l'expulsion d'un préposé aux bénéficiaires. »

Il a demandé à l'ASFC de rétablir immédiatement son moratoire sur les expulsions.

« Compte tenu de la pandémie, nous mettons la santé de ces personnes en danger en les renvoyant, a déclaré l'avocat québécois en immigration Stéphane Handfield. C'est une pandémie mondiale. Pourquoi l'ASFC fait-elle cela maintenant ? Cela n'a pas de sens. »

Pour Marjorie Villefranche, directrice générale de la Maison d'Haïti et coporte-parole de la Coalition pour la régularisation des statuts, cette annonce n'est pas une surprise. « Ils choisissent un moment où on ne va pas faire trop attention à ça, a-t-elle déclaré. C'est dans leur habitude. On est un peu avant Noël, et tout le monde est occupé à autre chose, a-t-elle ajouté. Ça veut dire que les personnes qui sont des demandeurs d'asile déboutés, et qui justement pourraient bientôt voir leur statut se régulariser, sont à risque d'être expulsées. ».

Marjorie Villefranche craint également que les personnes qui prodiguaient des soins directs aux patients ne soient expulsées avant que le programme de régularisation ne voie le jour, de même que quelque 5 000 demandeurs d'asile déboutés déjà dans le pays, qui auraient pu être inclus dans le même programme s'il avait été élargi pour couvrir tous les travailleurs des services essentiels.

(Sources : Presse canadienne, CBC News, CTV News, Le Devoir. Photos : LML, J4MW, OFL)

Les justifications inhumaines du gouvernement pour reprendre les expulsions

À la toute fin du mois de novembre, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a commencé à aviser les avocats de l'immigration qu'à compter du 30 novembre, elle reprendrait les expulsions. Les expulsions étaient suspendues depuis le 17 mars.

Le directeur de l'application de la loi à l'ASFC, Chris Lorenz, a envoyé un courriel indiquant qu'à la suite de consultations avec Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada, les renvois devaient recommencer. Il a ajouté que les expulsés recevraient des masques non médicaux, des gants et un désinfectant pour les mains pendant le voyage.

« La décision a été prise en tenant compte des différents facteurs mondiaux concernant la COVID-19, tels que la réouverture progressive des pays, l'émergence d'options de vaccination viables et les stratégies coordonnées entre les pays et les compagnies de transport aérien pour atténuer la transmission possible », a écrit Lorenz.

Il a également noté que la décision d'arrêter la plupart des expulsions pendant la pandémie « était une mesure exceptionnelle qui n'était pas partagée par la communauté internationale ».

« Le renvoi rapide des demandeurs déboutés joue un rôle crucial dans le soutien de l'intégrité du régime d'asile du Canada », a déclaré l'ASFC dans un communiqué, ajoutant qu'elle « a l'obligation légale de renvoyer dès que possible les personnes qui n'ont pas le droit légal de rester au Canada. ».

Le gouvernement fédéral a déclaré qu'il continuerait de faire des exceptions pour les demandeurs de 14 pays où il affirme que leur sécurité pourrait être compromise[1].

La porte-parole de l'ASFC, Rebecca Purdy, a déclaré que « l'Agence ne renverra pas ceux qui pourraient être admissibles à la résidence permanente en vertu de la politique publique des anges gardiens ». Le programme, annoncé le 14 août, n'a pas encore été finalisé. Elle a ajouté que le nombre d'expulsions « continuera à être considérablement réduit pendant un certain temps et que tous les individus continueront d'avoir accès à tous les recours auxquels ils ont droit en vertu de la loi ».

Les fonctionnaires du bureau du ministre de l'Immigration Marco Mendicino ont également confirmé que ceux qui pourraient être admissibles au programme spécial ne seraient pas expulsés. « Nous pouvons garantir qu'en ce qui concerne ces personnes, il n'y aura pas de renvois », ont indiqué les fonctionnaires, confirmant qu'ils travaillent en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique en charge des expulsions. Cependant, ils ont ajouté qu'ils « ne peuvent garantir que les gardiens de sécurité ou les femmes de ménage ne seront pas expulsés ».

Note

1. Afghanistan, Burundi, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Bande de Gaza, Haïti, Irak, Libye, Mali, Somalie, Soudan du sud, Syrie, Venezuela, Yémen.

(Sources : CBC News, Radio-Canada, CTV News, Presse canadienne)

(Pour voir les articles individuellement, cliquer sur le titre de l'article.)

Lisez *Le Marxiste-Léniniste*
Site web : www.pccml.ca Courriel : redaction@cpcml.ca